

BORDEREAU DE PARTICIPATION AU SALON RÉGIONAL ATSCAF 2026

Le salon régional de l'Atscaf se déroulera dans la salle d'exposition du vieux Saint-Sauveur, Place Saint-Sauveur à Caen, du **12 au 18 janvier 2026**. L'accrochage se fera **le lundi 12 janvier de 9 h à 11 h**.

Pour y participer, merci de remplir et retourner ce bordereau au *Secrétariat ATSCAF, 7 Bd Bertrand, 14034 Caen Cedex* ou par messagerie sur atscaf14@gmail.com pour le **vendredi 19 décembre 2025 au plus tard**.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les œuvres non conformes au règlement ou par manque de place ou en raison d'un dépôt tardif.

N O M			
Pr é n o m			
A d r e s s e			
T é l é p h o n e	Fixe :	Portable :	
A d r e s s e e - m a i l :			
N° Adhérent Atscaf (Obligatoire).....			
Jour(s) de permanence choisi(s) (1).....			

***Pour les non adhérents, règlement de la cotisation ATSCAF à joindre impérativement au présent document. Tarifs : 25 euros pour les financiers, 30 euros pour les non financiers.**

Indiquez **EN LETTRES CAPITALES** par ordre de préférence, les œuvres que vous désirez exposer.

	Titre	Technique (□) Ex. : aquarelle, huile, pastel, sculpture, broderie, dentelle, photo ...	Format	Prix affiché	
				sans cadre	avec cadre
1					
2					
3					
4 si photos uniquement					
4					

(□) pour les photos préciser en plus la technique utilisée : argentique ou numérique

Ventes : Lorsque vous souhaitez exposer une œuvre en collection privée, non soumise à la vente, inscrivez dans la colonne "Prix affiché" la mention « CP ».

Encadrement :

- Pour les photos format 30X40 : leur encadrement étant assuré par l'ATSCAF, elles devront être déposées au **secrétariat au plus tard le 19 décembre 2025. Au-delà de cette date, elles ne pourront pas être retenues**

- Pour les autres œuvres : vérifiez qu'elles sont conformes au règlement du salon (art.5). Prévoyez un piton ou anneau suffisamment grand pour être posé au crochet d'une cimaise. Il doit être parfaitement centré.

(1) Surveillance de l'exposition : Nous avons besoin de **2 à 3 personnes** par journée. Chaque exposant devra assurer au moins une permanence (à l'exception des exposants hors Calvados).